



# Programmation 2014-2020 de développement rural

## Séquence - 9 Partenariat européen pour l'innovation (PEI)



# **Le partenariat européen pour l'innovation, la productivité et le caractère durable de l'agriculture**

**« Faire avancer l'innovation en agriculture »**

**Un instrument  
de la politique de développement rural  
et de horizon 2020  
de synergie entre acteurs**

**Sur la base d'une traduction du Power point DG\_AGRi ( "Opportunities for EIP implementation" – Madrid – 11 March 2013 Inge Van Oost – DG Agriculture and Rural Development ) et d'amendements du BDRRC à partir du RDR et des lignes directrices.**

# **1. Contexte et principes généraux**

# 1. Contexte et principes généraux

**Stratégie Europe 2020** : une “**Croissance intelligente**” pour préparer l'UE aux défis du futur.

**Initiatives phares de UE 2020** : « **Une Union pour l'innovation** » : améliorer les conditions-cadres et l'accès aux financements pour la RDI, garantir que les idées innovantes puissent être transformées en produits et services créateurs de croissance et d'emplois. "Innovation Union" introduit les partenariats européens pour l'innovation (**PEI**) **comme un nouvel outil** de promotion de l'innovation.

Le paquet Réforme de la PAC donne à l'innovation un rôle clé pour une agriculture durable et pour le développement rural. **Priorité de l'UE 1 du FEADER** (transversale aux 5 autres priorités)

“**Rattachement**” de l'ordre de **5 milliards d'€ de Horizon 2020 (1)** (= programme cadre de recherche et développement (PCRD) et programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP)) **au budget de la PAC**. Ils concernent le défi sociétal “*la bioéconomie européenne : sécurité alimentaire, agriculture et foresterie durables, recherche marine, maritime et sur les eaux continentales* » (4,7 Md€) et la ligne biotechnologies du programme sur les technologies génériques clés (KET)(300M€),

Afin de créer **une synergie entre H2020 et le FEADER, ces 5Md€ sont co-gérés** par la DG Recherche Innovation et la DG Agriculture via la mise en place du PEI « agriculture productive et durable ».

*(1) Sous réserve cadre financier*

# **1. Contexte et principes généraux**

## **Défis et opportunités**



**Croissance de la demande alimentaire monde et pression sur les ressources =>**

**Améliorer la productivité et l'efficacité du secteur agricole**

- **Favoriser le développement durable de l'agriculture**

Alimentation, Intégration de la chaîne des approvisionnements

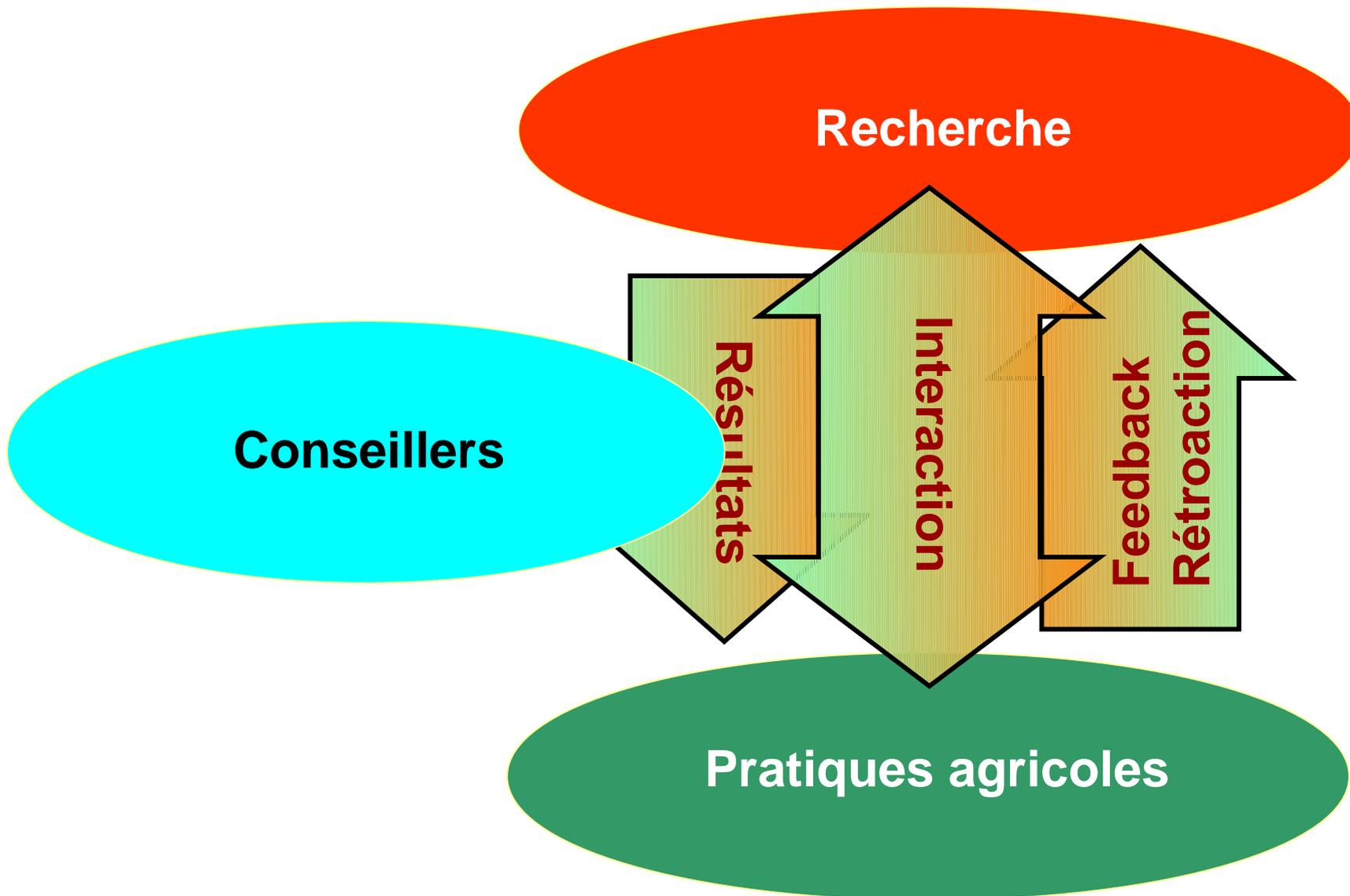
Viabilité économique, Gestion des ressources....

Biodiversité, Habitats, Changement climatique

Bioénergies, biomasse

# 1. Contexte et principes généraux

## Comblant le déficit d'innovation



# 1. Contexte et principes généraux

## Le modèle d'innovation interactif

### pour stimuler l'innovation et cibler la recherche

- Le modèle d'innovation visé par le PEI pour l'agriculture = Aller au delà de la simple accélération des transferts “du laboratoire au marché ” via la diffusion de nouvelles connaissances scientifiques ('**modèle d'innovation linéaire**')
- Le PEI adhère au “**modèle d'innovation interactif**” = s'appuyer sur la formation de partenariats – selon une approche ascendante qui lie les exploitants agricoles, les conseillers, les chercheurs, les acteurs économiques ou d'autres acteurs au sein de **groupes opérationnels**
- Cet “**échange**” de connaissances va générer de nouvelles approches et nouvelles idées et formaliser la connaissance tacite dans des solutions ciblées, plus rapidement mises en oeuvre.

Mots clés : combinaisons de mesures en lien avec l'innovation, réaliser des synergies, faciliter la communication et la création de liens opérationnels entre partenaires, entre la science et la mise en pratique, valeur ajoutée à l'intervention de l'Europe via les réseaux, complémentarité entre fonds, gouvernance légère sur la base de mécanismes pré-existants.

# 1. Contexte et principes généraux

## LE PEI sur quoi ?

Les domaines d'actions innovants sont présentés dans la Communication de la Commission sur le PEI «Productivité et développement durable de l'agriculture» (COM (2012)79)

*(non exhaustif, cf enrichi par innovation ascendante) :*

- Production primaire : solutions techniques visant à augmenter la productivité et la viabilité économique
- Gestion de la ressource : services écosystémiques, sol, gestion de l'eau, et des ressources génétiques (“biens publics”)
- Bioéconomie : technologies innovantes pour une bioéconomie, bioraffinage ; nouveaux produits ou la bioéconomie basée sur la bio-raffinerie ; nouveaux produits ; recyclage et utilisation intelligente de la biomasse provenant des cultures
- Chaîne d'approvisionnement : chaîne d'approvisionnement transparente et durable ; nouveaux services ; logistique, systèmes de gestion
- Qualité et sécurité des aliments, consommateurs : Qualité et modes de vie sains (information et choix des consommateurs)

## **2. PEI et Horizon 2020**

### **Des projets multiacteurs pour stimuler l'innovation**

(cf Comité permanent sur la recherche en agriculture (SCAR))

## **2. PEI et Horizon 2020**

# **Mise en œuvre du PEI par la politique européenne de recherche -**

**Horizon 2020 [69 à 80 Mds€]**

- **Défi sociétal 2 „sécurité alimentaire, agriculture durable et bioéconomie“**
- Garantir un approvisionnement alimentaire et de bioproduits sûr suffisant et de grande qualité ,
- Développer des systèmes de production primaire efficaces
- Encourager les services écosystémiques, en parallèle avec une chaîne d'approvisionnement compétitive et à faible émission en carbone
- Accélérer la transition vers une bioéconomie européenne durable

## 2. PEI et Horizon 2020

Base réglementaire : Programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020"

Une "approche *multi-acteurs*" "devra assurer les nécessaires **interactions de fertilisation croisée** entre le chercheur, les entreprises, les exploitants et producteurs , les conseillers et les utilisateurs finaux ".

"L'impact et la dissémination des résultats des recherches seront activement soutenus au moyen **d'actions spécifiques de communication, d'échanges de connaissances et l'engagement des différents acteurs tout au long du projet.**" "

*"...**participation accrue** des exploitations agricoles, des pêcheurs et d'autres types de micro-entreprises dans les activités de démonstration et de recherche. Les besoins spécifiques du secteur de production primaire en services de soutien à l'innovation et de structures de proximité seront pris en compte."*

## 2. PEI et Horizon 2020

### Mise en place du PEI par la politique de la recherche :

- Projets de recherche élargissant la base des connaissances, y compris sur des fermes expérimentales
- Aide à des modèles de mise en pratique tels que les projets multi-acteurs et aide à des "médiateurs d'innovation" des centres d'innovation et des réseaux thématiques
- Appels à projets sur la base de programmes de travail (au-moins trois entités juridiques indépendantes établies dans au-moins trois États membres différents ou associés).
- Combiner la création de connaissances et le partage d'expériences au moyen d'activité de dissémination et de réseaux thématiques.

=> Une forme de „groupe opérationnels“ inter Etats membres  
*Une interrogation : Quelle gouvernance pour horizon 2020*

## **2. PEI et Horizon 2020**

### ***Caractéristiques des projets multiacteurs***

#### **1. Pertinence de l'objet de recherche pour les utilisateurs finaux:**

(importance du sujet, répondant à une demande, complémentarité, créativité, capacité d'absorption...)

#### **2. Composition ciblée du partenariat et des acteurs**

(couverture du partenariat, complémentarité, adéquation, ...)

**3. Affiner les solutions possibles :** échanges de connaissances et fertilisation croisée au cours du projet (actions qui vont générer de la co-propriété)

**4. Diffusion à court terme** (au moyen de l'engagement des acteurs et bénéficiaires finaux, expertise et référencement des acteurs, traduction)

**5. Diffusion à long terme** (réalisations et sensibilisation)

**3. PEI et Développement rural**  
**Projet de règlement développement rural**  
**et lignes directrices PEI**  
**présentées aux groupes d'expert de mars 2013**

### 3. PEI et Développement rural (RDR)

#### Base réglementaire : Projet de règlement FEADER

=> Priorité 1 transversale du RDR (art 5) :

*“Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales, en mettant l'accent sur les domaines suivants :*

*a) favoriser l'innovation et la base de connaissances dans les zones rurales;*

*b) renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation ;*

*c) favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ; »*

## 3. PEI et Développement rural (RDR)

### **Des articles dédiés et des mesures ciblées :**

- Art 61 : objectifs du PEI
- Art 62 : groupes opérationnels
- Art 63 : tâches des groupes opérationnels

### Mobilisation des mesures, en particulier (liste non exhaustive) :

- Art 36 : coopération
- Art 15 transfert de connaissance et actions d'information
- Art 16 : services de conseil
- Art 18 : investissements matériels
- Art 20 : développement des exploitations agricoles et des entreprises
- Art 27 : Investissements dans les nouvelles techniques forestières et dans la transformation et la commercialisation de produits forestiers.
- Art 53 : Mise en réseau

### 3. PEI et Développement rural (RDR)

#### Le PEI (art 61)

*« Promeut un secteur agricole efficace dans l'utilisation des ressources, productif, à faible taux d'émission, ménageant le climat, résilient face au changement climatique et travaillant en harmonie avec les ressources naturelles essentielles dont dépend l'agriculture*

*Contribue à assurer l'approvisionnement régulier des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des biomatériaux, existants et nouveaux*

*Améliore les procédés destinés à préserver l'environnement, à s'adapter au changement climatique et à en atténuer les effets*

*Jette des ponts entre les connaissances et la technologie en matière de Recherche » (...)*

*Le Feader contribue grâce à une aide aux **groupes opérationnels** conformément à l'article 36.*

**Les GO (art 62)** : *“Dans le cadre de leurs programmes les Etats membres décident de l'importance du soutien qu'ils apportent aux GO et des critères applicables à l'approbation des GO » (ajout compromis conseil déc 2012 ».*

**(art 63)** : *Les GO établissent et mettent en oeuvre un plan et diffusent les résultats.*

### 3. PEI et Développement rural (RDR)

Un soutien financier du FEADER majoré pour l'innovation et le PEI

#### **Taux de participation du FEADER :**

- Soutien au transfert de connaissance et formation (art 15) : taux cofinancement FEADER = 80%
- Soutien à la coopération (art 36) : taux cofinancement FEADER = 80%

#### **Taux de soutien public :**

- Soutien des investissements (art 18) = taux de soutien max = 50 % + 20% pour les investissements collectifs et les projets intégrés, etc
- Taux de soutien art 18 peuvent être encore majoré de 20 % supplémentaire pour les opérations soutenues par le PEI (sous réserve  $\leq 90\%$ ). Uniquement si portées par un GO (pas par un porteur individuel).

### 3. PEI et Développement rural (RDR)

Soutien aux “**groupes opérationnels**” (Art 36) couvre à la fois :

La création de GO du PEI

Le financement de leurs opérations:

- Soutien à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques
- Soutien à des “**projets pilotes**”, dans la poursuite d'essais et d'adaptation des techniques, processus... à de “nouveaux” contextes géographiques /environnementaux (c'est à dire, des contextes dans lesquels ils n'ont pas encore été utilisés)

La mesure coopération soutient aussi des activités en lien avec les objectifs du PEI, par ex, le soutien aux réseaux qui relient les acteurs.

Les GO pourront agir et/ou apporter un soutien aux groupes existants dans le partage des besoins et des connaissances.

### 3. PEI et Développement rural

#### **Selon les lignes directrices pour l'innovation et la mise en oeuvre du PEI :**

- Un groupe opérationnel du PEI se construit autour de projets d'innovation concrets dans le but de trouver une solution à un problème spécifique,
- Sans être nécessairement lié à un territoire donné ou une stratégie préalablement établie,
- Possibilité de projets d'innovation 100 % ascendant dans les PDR
- La mise en oeuvre des projets doit être rapide (moins de 7 ans)

Pour la commission :

- Les GO sont des groupes opérationnels dont les finalités sont l'action et le résultat (la représentativité équilibrée en leur sein n'est nécessaire) afin de maximiser l'interaction, la de co-création et la fertilisation croisée
- Les GO sont des assemblages d'acteurs en provenance de secteurs très différents et n'existent en principe que pour la réalisation du projet.

Les AG qui le souhaitent peuvent déterminer des critères d'éligibilités et de sélection autour de thématiques ciblées

### 3. PEI et Développement rural (LD)

Selon les lignes directrices pour l'innovation et le PEI :

La création de GO (Art. 36) peut être à 100% ascendante (sans déterminer par avance des thématiques de projets)

Dans ce cas, les critères sont établis sur la base de :

- Pertinence du projet pour les acteurs et les utilisateurs finaux \*
- Composition ciblée du partenariat dans un objectif de co-crédation \*
- Qualité & quantité de l'échange de connaissances et fertilisation croisée
- Démontrer les compétences sur l'état des connaissances /éviter les répétitions
- Effets de communication sur le long terme et facilement compréhensible

(\*des exemples sont réunis par les groupes thématiques sur le transfert de connaissance et l'innovation (Réseau européen de développement rural REDR)

# 3. PEI et Développement rural (LD)

## Lignes directrices : “**courtage**” en innovation

Créer un système flexible et ouvert pour la création de groupes opérationnels (la diversité des approches est un atout)

- Il est possible/recommandé de **développer le courtage en innovation** “*innovation brokerage*”, voire de mobiliser un courtier en innovation « innovation broker » pour connecter les acteurs, faire de l'animation bottom up, recherche de partenaire ou de financement .
- Pour aider à la mise en place de groupes opérationnels construits autour de projets concrets, le courtage en innovation peut être soutenu via :
  - l'assistance technique (Art 55 (2))(via réseau rural ou PEI)
  - l'animation dans le cadre de la mesure coopération (Art 36 (5))
  - les services de conseil (Art 16 (1))

“une organisation ou une structure qui agit en tant qu'agent ou courtier dans tous les aspects du processus d'innovation entre deux ou plusieurs partis. Ces activités d'intermédiaires comprennent : contribuer à la fourniture d'informations sur des collaborateurs potentiels, réaliser une transaction entre deux ou plusieurs partis; jouer le rôle de médiateur ou d'intermédiaire entre des organisations qui collaborent ensemble, contribuer à la recherche de conseils, financements et soutiens pour que cette collaboration aboutisse à des résultats innovants .”

Communiquer **résultats** projet



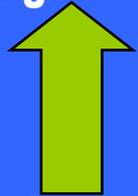
Coordonner l'avancée du projet



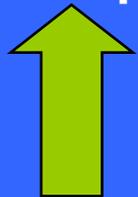
Lancer une équipe de |



Rechercher la possibilité  
d'un programme de soutien



Rechercher les partenaires adéqu



Précise **l'idée**

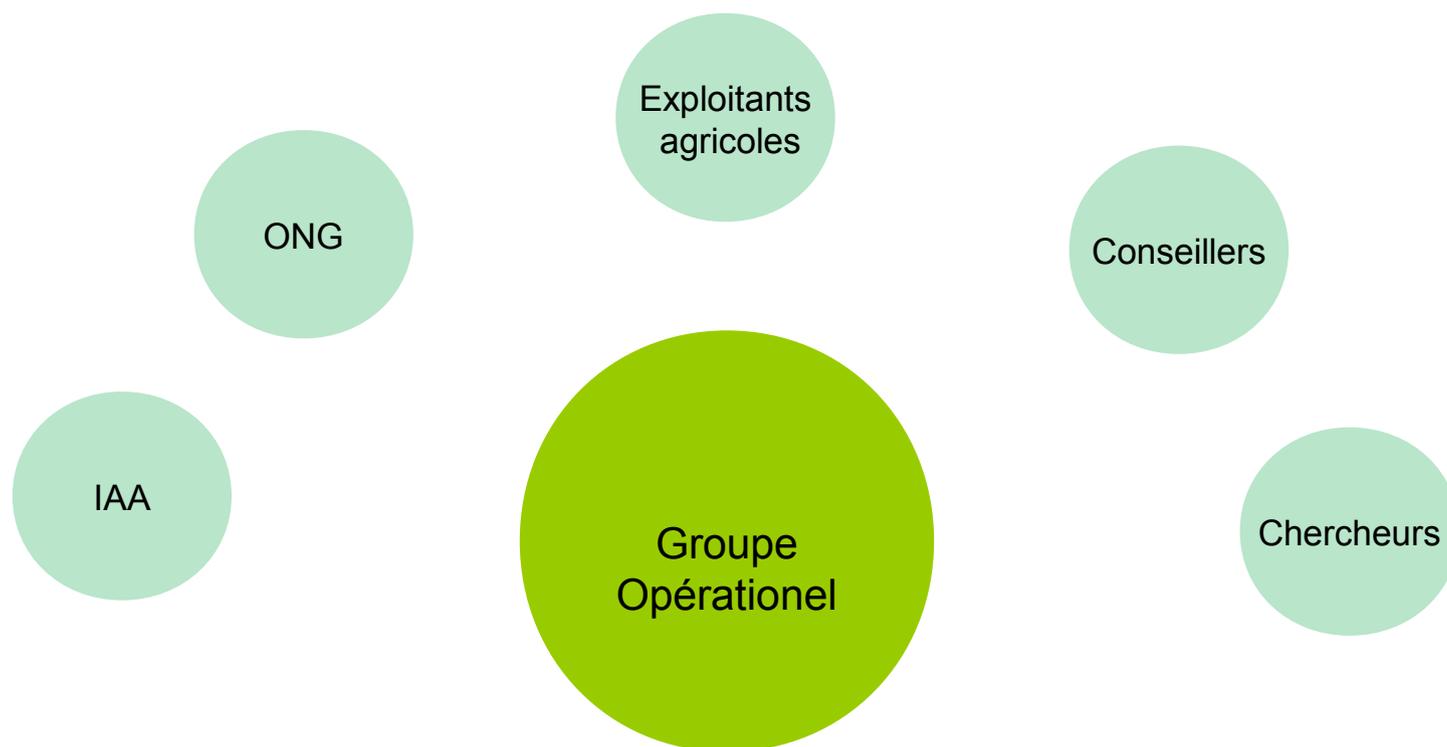
## Processus de médiation en innovation

*L'innovation et le potentiel de valorisation de la recherche ascendante est élevé*

Un lien étroit du médiateur en innovation avec le milieu agricole est un important facteur de facilitation

# Les entités principales d'un PEI

## - Groupes Opérationnels -



## Les différentes sources de financement des Groupes Opérationnels

Horizon  
2020

Financements  
nationaux

Developpement Rural

FEDER

Financements  
privés

## **4. Les réseaux PEI**

## 4. Les réseaux PEI

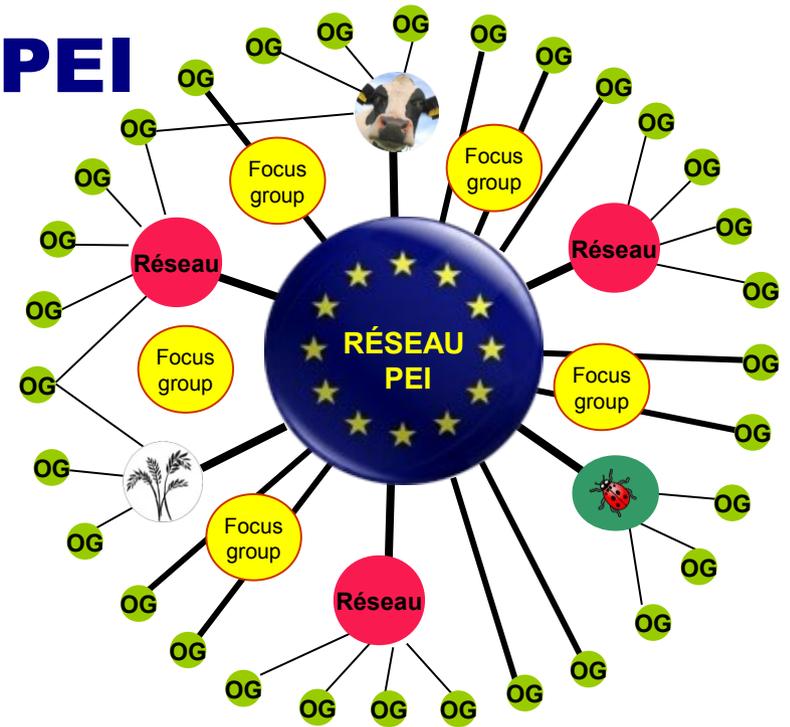


### Fonctions de réseau européen du PEI

- **Collecter des** informations (projets d'innovation et de recherche etc.) et meilleures pratiques en matière d'innovation
- Flux d'informations permanent (sites web, bases de données)
- **Conseiller sur les opportunités ouvertes par les politiques mises en oeuvre (Fonction d'assistance)**
- **Partager les connaissances** sur des travaux pratiques menés et **connecter les** acteurs
- **Retours en rétroaction** systématiques à la communauté scientifique sur les besoins de pratiques (Art.12 H2020)

Un réseau qui a **vocation a être décliné** au niveau national et régional/interrégional

## 4. Les réseaux PEI



### Réseau national PEI (networks – NW):

L'assistance technique prévue à l'article 51 du règlement développement rural peut être utilisée pour financer les activités de réseau du PEI mis en place par l'art 53 :

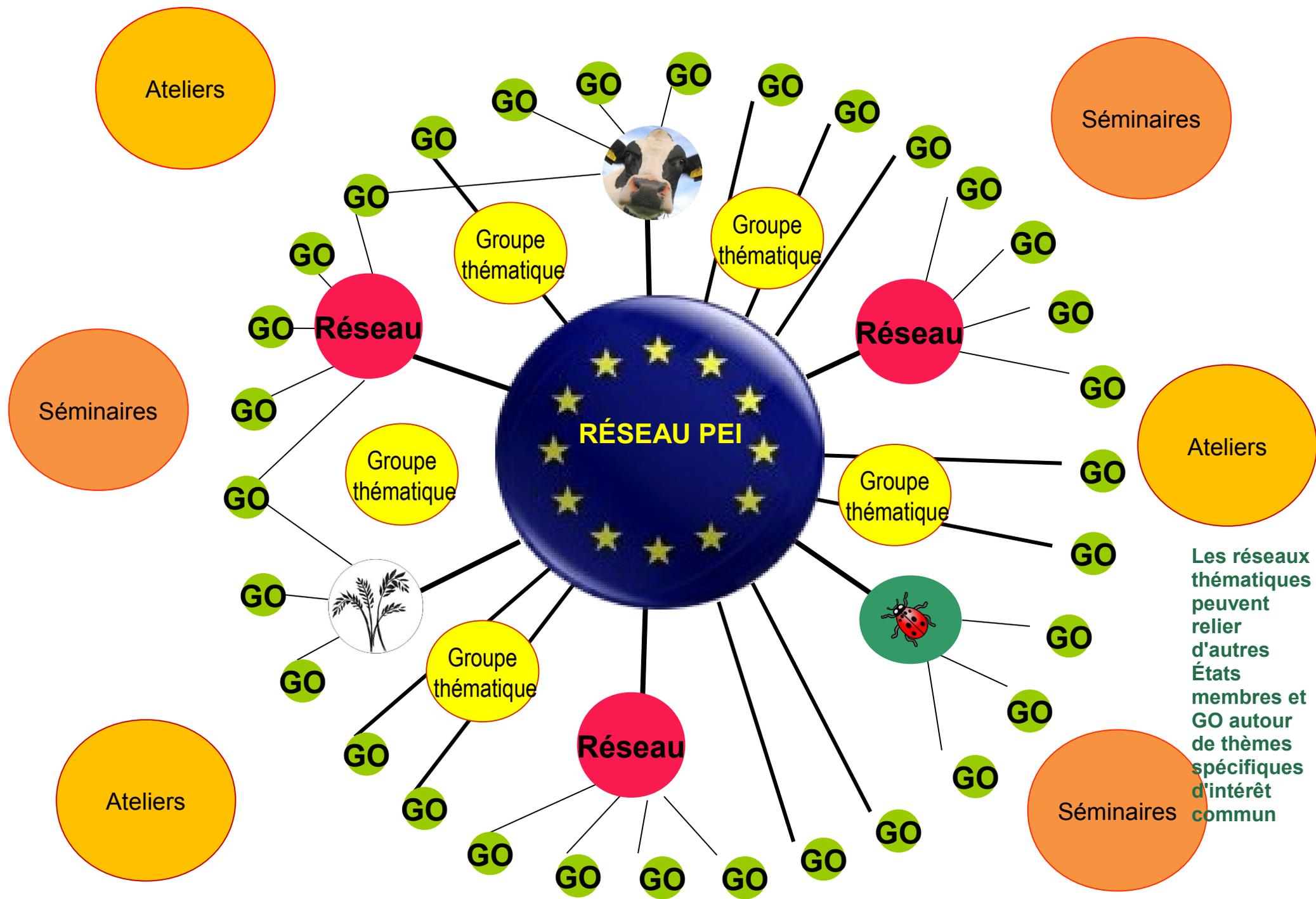
*“Il doit permettre une mise en réseau des GO, services de conseils et chercheurs”*

*“Faciliter l'échange de compétences et bonnes pratiques*

*Contribuer à associer les exploitants et autres parties intéressés au processus d'échanges de connaissance”.*

Via une liste de tâches et autour des domaines d'action innovants identifiés par la communication de la Commission et des innovations émergentes.

Incitation à des réseaux thématiques



Les réseaux thématiques peuvent relier d'autres États membres et GO autour de thèmes spécifiques d'intérêt commun

**Comité directeur** **SIP & Sherpas**  
**Partenariat Européen pour l' Innovation**  
Pour la productivité et le caractère durable de  
agriculture

## Réseau PEI

# Structure d'assistance au réseau AWP

## Cadre de recherche et d'innovation:

- Projets de recherche
- Projets multiacteurs
- Projets pilotes
- Médiateurs d'innovation
- Fermes expérimentales

Réseau de  
développement  
rural  
Groupe de pilotage

Comité  
permanent sur la  
recherche en  
agriculture  
(SCAR)

**AKIS CWG**

ETPs, ERA-  
Nets, JPIs,  
etc.

Programme  
Horizon 2020

Comité

Comité de  
développement  
rural

## Politique de développement rural:

- Transfert de connaissance
- Coopération
- Projets pilotes
- Démonstration
- Services de conseil
- Investissements

Programmes  
des États  
membres

Groupes  
Opérationnels

Groupes  
Opérationnels

Groupes  
Opérationnels

Groupes  
Opérationnels

Groupes  
Opérationnels

Exploitants agricoles · Conseillers  
· Entreprises · Scientifique · ONG